



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-  
BENOIT MUNICIPALE ET HOPITAL  
3 RUE RAYMOND BARRE  
97470 SAINT-BENOIT  
☎ : 02 62 50 77 30  
MÉL. : annick.lavergne@dgfip.finances.publiques.fr

### PROCURATION SOUS- SEING PRIVEE

La soussignée Annick LAVERGNE comptable public, responsable de la Trésorerie de Saint-Benoît Municipale et hôpitaux,

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général, en l'absence de Madame Rose-Méry VELLIN, et concurrentement, Mesdames Florence GIRARDET et Christine RIVIERE, Contrôleuse Principale des Finances Publiques .

#### Lui donner pouvoir

- de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de Saint-Benoît Municipale et hôpitaux
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toute poursuite,
- d'ester en justice,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- d'opérer à la Direction régionale des finances publiques les versements aux époques prescrites
- de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives,

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Saint-Benoît Municipale et hôpitaux entendant ainsi transmettre à Madame Christine Rivière tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer, administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Saint-Benoît, le Dix Neuf Novembre Deux mille Quinze

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Christine RIVIERE

SIGNATURE DU MANDANT :

Annick LAVERGNE